

Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI Série N

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 888 270-3941. Vous pouvez également écrire à l'adresse investissements@bnc.ca ou visiter le www.bninvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	NBC404	Gestionnaire du fonds :	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
Date de création de la série :	20 mai 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Banque Nationale Investissements inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 :	68,9 \$ millions	Sous-gestionnaire de portefeuille :	AlphaFixe Capital inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,13 %	Distribution :	Revenu net, fin de chaque mois et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en parts additionnelles, sauf choix différent de l'investisseur).
		Placement minimal :	250 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel), 100 \$ (systématique)

Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement du fonds consiste à générer un niveau élevé de revenu courant et une croissance du capital soutenue tout en suivant une approche de développement durable et en mettant l'accent sur les titres de créance conçus pour amasser des fonds dans le but de financer des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental et/ou social positif et/ou contribue au développement durable. Pour y parvenir, il investit, directement ou indirectement au moyen de placements dans les titres d'autres organismes de placement collectif, dans un portefeuille composé principalement d'obligations vertes, sociales ou durables émises par les gouvernements fédéral ou provinciaux du Canada ou des sociétés canadiennes. Les placements dans des titres étrangers ne devraient pas dépasser environ 30 % de l'actif du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1. FNB Développement durable d'obligations canadiennes BNI	99,8 %
2. Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	0,2 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	100,0 %
Nombre total de placements :	1

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Répartition par actif	Répartition par échéance
Obligations corporatives canadiennes	Moins d'un an
Obligations provinciales	De 1 an à 5 ans
Obligations fédérales	De 5 ans à 10 ans
Obligations municipales	Plus de 10 ans
Produits dérivés	
Obligations américaines	
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net	
39,5 %	6,2 %
36,6 %	33,2 %
13,9 %	31,8 %
8,4 %	28,9 %
2,4 %	
0,4 %	
-1,3 %	

Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

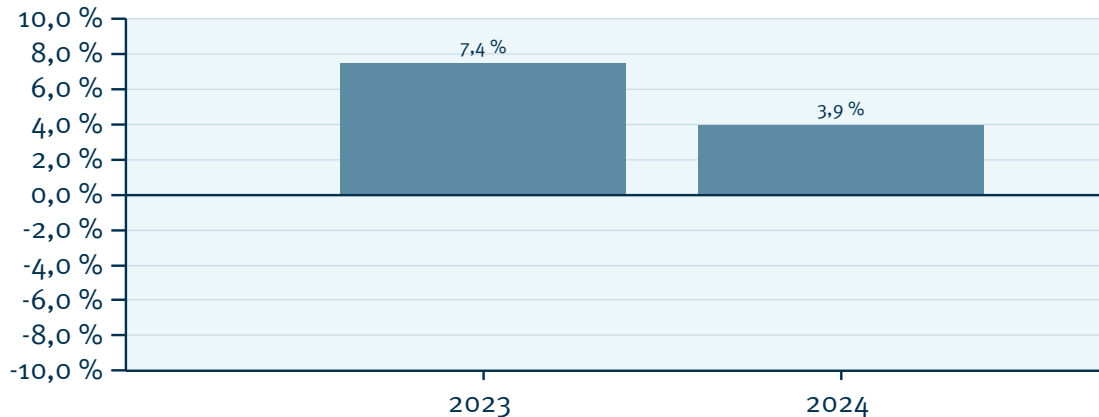
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série N du fonds au cours des 2 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série N du fonds au cours des 2 dernières années. La série n'a pas perdu de sa valeur. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série N sur trois mois au cours des 2 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,6 %	31 décembre 2023	votre placement augmenterait à 1 086 \$.
Pire rendement	-4,5 %	31 octobre 2022	votre placement chuterait à 955 \$.

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts de la Série N du fonds ont généré un rendement annuel composé de 4,22 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 126 \$.

À qui le fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- disposent d'un montant à investir de court ou moyen terme;
- désirent recevoir un revenu d'intérêts régulier;
- désirent ajouter une source de revenu d'intérêts à leur portefeuille;
- souhaitent investir en suivant une approche d'investissement durable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série N du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos parts par l'intermédiaire de Banque Nationale Épargne et Placements inc.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,18 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Combien cela coûte-t-il ? (suite)

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des charges opérationnelles du fonds (incluant les frais d'administration à taux fixe). BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,13 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,05 %
Frais du fonds	0,18 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les honoraires de service et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux pour cette série du fonds correspond à un maximum de 0,51 % de la valeur de votre placement. Cela correspond à des frais annuels de 5,10 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez	
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des parts que vous rachetez ou substituez dans les 90 jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.	
Honoraires de service	Les parts de la Série N ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au service de Gestion privée de patrimoine BNI. Vous payez des honoraires de service directement à BNI selon une échelle décroissante en fonction de la valeur marchande totale de vos placements. Les taux applicables sont les suivants :	
	Premiers 250 000 \$	1,50 %
	250 000 \$ suivants	0,85 %
	En excédent de 500 000 \$	0,75 %

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec BNI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc. Téléphone : 514 871-2082
800, rue Saint-Jacques Sans frais : 1 888 270-3941
Bureau 43671 Courriel électronique :
Montréal (Québec) investissements@bnc.ca
H3C 1A3 www.bninvestissements.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.